

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre à 21 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de LABRUYERE-DORSA, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Julien GODEFROY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Thierry BANNER, Théo BURAS, Julien GODEFROY, Mélanie NEMOZ, Philippe PEYTAVIN, Béatrice POUPART.

EXCUSES :

Marine ANQUETIN, Eva BAYET, Pierre PASCAL

Mr Henri-Pierre BRANCOURT donne pouvoir à Mme Mélanie NEMOZ

Mme Patricia BRANCOURT donne pouvoir à Mme Béatrice POUPART

Secrétaire de séance : Madame Béatrice POUPART

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 juillet 2024,
- Délibération : Télétransmission des actes au titre du contrôle de légalité,
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 21h10

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2024

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil du 03 juillet 2024, après discussion, le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

• DELIBERATION : TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AU TITRE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- de choisir pour ce faire, le dispositif **BL Échanges Sécurisés** commercialisé par la société **BERGER LEVRAULT**,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Préfet de la Haute-Garonne la convention correspondante et ses avenants éventuels afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **VOIRIE**

Le déplacement des panneaux d'entrée et sortie de village et le marquage au sol « Zone 30 » est en cours.

➤ **EGLISE**

Un devis a été demandé à l'entreprise « Les 3 mousquetons » afin d'évaluer l'évolution des fissures de la voute de l'église.

➤ **BULLETIN COMMUNAL**

Le bulletin communal est finalisé, va être imprimé et distribué dans les jours à venir.

➤ **NID DE FRELONS ASIATIQUES**

La mairie a fait intervenir l'entreprise « STOP GUEPES ET FRELONS » pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques au chemin de la Chalosse.

➤ **JOURNEES DU PATRIMOINE**

Rappel au conseil municipal du programme pour les journées du Patrimoine :

- **Le vendredi soir** : concert dans l'église : duo guitare-voix avec **Jérémy Rollando et Mayu** qui se déroulera dans l'église.
Concert organisé en partenariat avec le Foyer Rural de Labruyère Dorsa avec un tarif de 10 € par personne pour les plus de 18 ans.
- **Le dimanche après-midi** : ouverture du petit musée dans l'église.

➤ **PLACES DE PARKING A CÔTÉ DE LA MAIRIE**

Monsieur BANNER demande à Monsieur le Maire la possibilité de marquer des places au sol sur la petite place à droite de la mairie.

La séance est levée à 22h10